

## PARTIE 1: PRODUCTEURS

Inscrivez-vous en ligne à [ontarioprograms.net](http://ontarioprograms.net)

Si vous n'êtes pas en mesure de déposer votre demande en ligne (méthode privilégiée), veuillez remplir clairement le présent formulaire.

I prefer future correspondence in English.

Prénom

Nom de famille

**Nom commercial de l'entreprise ou de l'organisme**  
(nom sous lequel l'entreprise exerce ses activités)

**Dénomination sociale (nom légal) de l'entreprise ou de l'organisme**  
(nom complet sous lequel l'entreprise est inscrite)

Identique au nom commercial ou :

Adresse électronique de l'entreprise

Téléphone principal

Adresse postale de l'entreprise  
Adresse (ligne 1)

Ville

Adresse (ligne 2)

Province

**ONTARIO**

Code postal

**Revenu brut d'entreprise**

Moins de 10 000\$	10 000\$ - 24 999\$	25 000\$ - 49 999\$	50 000\$ - 99 999\$	100 000\$ - 249 999\$
250 000\$ - 499 999\$	500 000\$ - 999 999\$	1M\$ - 1,99M\$	2M\$ - 4,99M\$	5M\$ - 9,99M\$
10M\$ - 49,9M\$	50M\$ - 99,9M\$	100M\$ - 199M\$	200M\$ et plus	

**Signataires autorisés**

Je suis/nous sommes le(s) signataire(s) autorisé(s) pour cette entreprise.

**Premier signataire  
autorisé**

Prénom

Nom de famille

**Deuxième signataire  
autorisé**

Prénom

Nom de famille

**Partenaires ou collectivité autochtone(s)**

Oui Non

<b>Structure de propriété</b>	Entreprise individuelle	Partenariat de professionnels agréés ou accrédités	Entreprise constituée en société	Coopérative
	Organisme communautaire ou autre organisme sans but lucratif	Secteur parapublic		
			Oui	
<b>Votre entreprise est-elle certifiée biologique?</b>			En voie de le devenir	
			Non	

<b>PRINCIPALE PRODUCTION – Indiquez-la avec un « A »</b>		<b>PRODUCTION SECONDAIRE – Indiquez-la avec un « B »</b>	
Cette production rapporte la majeure partie de votre revenu brut		Rapporte au moins 25 % de votre revenu brut (le cas échéant)	
<b>Cultures agricoles</b> Plantes oléagineuses et céréales (1111) Légumes et melons (1112) Fruits et noix (1113) Culture vivrière en serre (11141) Culture en pépinière et floriculture (11142) Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable (111994) Autres cultures agricoles (1119) (p. ex., betterave à sucre, foin, herbes, épices ou houblon)	<b>Élevage</b> Bovins de boucherie, y compris en parc d'engraissement (11211) Bovins laitiers et production laitière (11212) Porcs (11221) Volailles et production d'œufs (1123) Moutons (11241) Chèvres (112420) Aquaculture (112510) Apiculture (112910) Animaux à fourrure et lapins (112930) Chevaux et autres équidés (112920) Autres types d'élevage, y compris les wapitis, cerfs et lamas (1129)	<b>Transformation d'aliments et de boissons</b> Fabrication d'aliments pour animaux (31111) Mouture de céréales et de graines oléagineuses (3112) Fabrication de sucre et de confiserie (3113) Boulangeries et fabrication de tortillas (3118) Mise en conserve de fruits et légumes et fabrication de spécialités alimentaires (3114) Fabrication de produits laitiers (3115) Fabrication de produits de viande (3116) Fabrication de boissons gazeuses et de glace (31210) Brasseries (312120) Vineries, y compris les cidreries (31213) Distilleries (31214) Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer (3117) Fabrication d'aliments à grignoter (31191) Fabrication de café et thé (31192) Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants (311930) Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes (31194) Fabrication de tous les autres aliments (311990)	<b>Commerce de gros et de détail</b> Grossistes-marchands de produits agricoles (4111) Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (413) Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures (417) Magasins d'alimentation (445)
<b>Fabrication générale</b> Fabrication du tabac (3122) (Remarque : la fabrication de cigarettes n'est pas admissible dans le cadre du PCA.) Usines de fibres, de filés et de fils (3131) Usines de tissus (3132) Fabrication de produits en papier transformé (3222) Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière (3331)	<b>Fabrication de produits chimiques</b> Autres produits chimiques organiques de base (325190) Produits pharmaceutiques et médicaments (3254) Résines, caoutchouc synthétique, et fibres et filaments artificiels et synthétiques (3252) Pesticides, engrais et autres produits chimiques agricoles (3253) Peintures, revêtements et adhésifs (3255) Autres produits chimiques (3259)	<b>Autres</b> Activités de soutien aux cultures agricoles (115110) Activités de soutien à l'élevage (115210) Services vétérinaires (541940) Activités de production d'électricité (221119) Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation (22131) Transport ferroviaire (482) Transport par camion (484) Entreposage (493) Services professionnels, scientifiques et techniques (954) MULT-Industries multiples	
<b>Numéro d'inscription d'entreprise agricole (NIEA)</b> Les entreprises agricoles admissibles peuvent recevoir leur NIEA en s'inscrivant auprès de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario ou du Syndicat national des cultivateurs – Ontario. Il s'agit d'un nombre de cinq (5) à sept (7) chiffres. Les entreprises agricoles qui déclarent un revenu agricole brut d'au moins 7 000 \$ (aux fins de l'impôt sur le revenu) sont tenues par la loi de s'inscrire.		Si vous n'avez pas de NIEA, mais que vous avez droit à une exemption, veuillez cocher l'une des raisons ci-dessous. Des justifications pourraient vous être demandées afin de vérifier votre droit à une exemption.	
		<input type="checkbox"/> Exemption religieuse <input type="checkbox"/> Exemption culturelle	
<input type="checkbox"/> Je suis agriculteur/agricultrice depuis peu			

**Bétail:** Indiquez le nombre de têtes approximatif dans l'entreprise ou l'organisme au cours des douze derniers mois.

Bovins de boucherie	Bovins laitiers	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (description)

**Terres agricoles:** Indiquez les superficies de terres agricoles que votre entreprise ou organisme détient ou loue.

Acres détenues (cultivées ou pâturées)	Acres détenues (non cultivées ou non pâturées)	Acres louées	Acres irriguées

## PARTIE 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE

Année de programme: 2020-2021

**PRODUCTEUR - Prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs par l'isolement, l'assainissement et la gestion de la circulation (PHIM-PD-D)**

Réservé à l'usage du bureau

Catégorie de projet :

Date de réception :

N° d'op. :

N° d'app. :

### Étape 1 : Lieu du projet

Adresse (ligne 1)

Ville

Municipalité

Adresse (ligne 2)

Province

Code postal

**ONTARIO**

Office de protection de la nature

Numéro d'identification de l'exploitation (NIE) pour le lieu du projet

**O N**

Pour obtenir un NIE valide ou pour mettre à jour les renseignements sur votre exploitation, veuillez consulter le [ontariopid.com/fr-CA](http://ontariopid.com/fr-CA) ou téléphoner au 1 888 247-4999

### Étape 2 : Résumé et description du projet

Résumé du projet (maximum de 10 mots)

Description du projet – décrivez votre installation ou système actuel et le changement que vous proposez d'effectuer (maximum de 100 mots) :

### Étape 3 : Plan de travail

Indiquez chaque activité ou étape majeure qui est nécessaire pour la réussite du projet proposé, en ordre de date d'achèvement prévue. Joignez des feuilles supplémentaires, au besoin.

Date prévue de début du projet

Date prévue de fin du projet

\_\_\_\_\_  
Date (JJ/MM/AAAA)

\_\_\_\_\_  
Date (JJ/MM/AAAA)

Activité/Étape majeure	Date d'achèvement prévue (JJ/MM/AAAA)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

#### Étape 4 : Renseignements sur les coûts

Dépenses admissibles (joignez des pages supplémentaires, au besoin)

Description de l'élément de coût (incluez tous les biens et services ainsi que les locations de matériel)	Date à laquelle le coût sera engagé (JJ/MM/AAAA)	Estimation du montant (en \$ CA)
TOTAL DES COÛTS		

Contributions en nature admissibles

(Incluez les heures raisonnables de la main-d'œuvre non rémunérée ou d'utilisation du matériel agricole. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire les conditions du programme.)

Description de l'activité	Date à laquelle le coût sera engagé (JJ/MM/AAAA)	Heures prévues	Taux horaire	Montant prévu (heures x taux) (\$ CAD)
TOTAL DES COÛTS				

#### Étape 5 : Autres sources de financement

Indiquez toutes les autres sources de financement du programme que vous vous attendez à recevoir pour le projet proposé. N'INCLUEZ PAS vos propres fonds (p. ex., marges de crédit d'exploitation, prêts bancaires, crédit).

Source de financement	Montant (en \$ CA)

## Étape 6 : Détails du projet – Prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs par l'isolement, l'assainissement et la gestion de la circulation (PHIM-PD-D)

---

1. Quel type de production est appuyé par ce projet? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Grandes cultures, précisez le nombre d'acres : \_\_\_\_\_

Serres, précisez le nombre de m<sup>2</sup>: \_\_\_\_\_

Pépinières et autres serres de propagation, précisez le nombre de m<sup>2</sup>: \_\_\_\_\_

Autre, précisez et quantifiez, p. ex. nombre d'acres, type de production : \_\_\_\_\_

2. Quelles sont les activités que vous réaliserez dans le cadre de ce projet? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Modifications des structures existantes ou ajouts pour créer une antichambre ou un bâtiment de tête dans les zones à risque élevé comme les lieux de propagation ou les cultures fragiles

Modifications des structures existantes ou ajouts pour faciliter la circulation des plantes et des personnes afin de réduire les risques associés à la biosécurité

Définition claire des zones (p. ex. zone d'accès restreint, zone à risque élevé) et des points d'accès à ces zones par des systèmes de signalisation, des clôtures, des barrières résistantes aux insectes ou des aires nivelées ou aménagées

Amélioration de l'efficacité de la circulation pour réduire la contamination en créant de nouvelles passerelles, allées, voies d'accès ou aires de virage des véhicules, ou en modifiant le tracé des installations existantes

Installation de barrières qui puissent être utilisées pendant les périodes à risque élevé si le tracé des allées, par exemple, ne peut pas être modifié (p. ex. écrans pour protéger les cultures fragiles ou le matériel de propagation si du matériel fini ou des matières de rebut doivent traverser les lieux)

Contrôle de l'accès à l'exploitation et aux bâtiments par des grilles, des clôtures, des systèmes de signalisation, des serrures, des barrières ou un équipement de surveillance de la sécurité

Construction d'une plateforme à surface dure (p. ex. béton), d'un poste ou d'une installation de lavage pour nettoyer et désinfecter les véhicules et l'équipement à l'intérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC) ou aux points d'accès contrôlé (PAC)

Mise en place d'une installation d'assainissement, de douches ou de laveuses dans les PAC ou les antichambres des zones à risque plus élevé afin de créer une zone de transition complète et d'assurer la biosécurité de façon efficace

Remplacement des surfaces internes (p. ex. murs, revêtements de sols, séparations) par des matériaux non poreux et lavables comme du béton, des panneaux en polyéthylène (« puck board ») ou de l'acier inoxydable

Installation de matériel de nettoyage et de désinfection spécialisé (p. ex. accessoires de tracteur pour le nettoyage des granges, pédiluves permanents, équipement pour la stérilisation des pots et des planches)

**Prénom et nom de famille :** \_\_\_\_\_

**NIEA :** \_\_\_\_\_

PHIM-PD-D

Installation d'un système de traitement de l'eau aux fins de désinfection ou d'élimination des agents pathogènes, des matières particulaires, des résidus de culture ou des contaminants, y compris le soufre et le fer

Construction d'une nouvelle structure afin de créer une installation réservée à la mise en quarantaine ou à l'isolement, ou modification d'une structure existante à cette fin

Modification de structures existantes afin de créer des zones de ségrégation pour séparer les cohortes distinctes (p. ex. nouveaux arrivages de plants) ou entre les lieux à risque élevé et à risque faible (p. ex. zone de propagation et zone de production)

Élimination d'urgence de matériel végétal ou de sol posant un risque de biosécurité à la santé des végétaux

Construction d'une aire de confinement permettant d'entreposer le matériel végétal ou le sol contaminé jusqu'à sa destruction ou son transport à une installation appropriée de gestion des déchets

Transport du matériel végétal ou du sol contaminé à une installation appropriée de gestion des déchets

Mise en œuvre de procédures d'assainissement par une entreprise externe ou coûts internes associés à l'achat de fournitures d'assainissement

3. Est-ce que ce projet aura un impact sur un produit agricole à risque élevé ou une menace posée par un ravageur présentant un risque élevé? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Un produit agricole à risque élevé (p. ex. du matériel végétal de propagation)

Précisez le type de produit : \_\_\_\_\_

Une menace posée par un ravageur présentant un risque élevé (p. ex. : un nouveau ravageur ou un ravageur pour lequel peu de mesures de lutte existent)

Précisez le type de ravageur : \_\_\_\_\_

Aucune de ces réponses

4. Selon l'évaluation de biosécurité complétée, de quels risques le projet s'occupe-t-il (choisissez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Insectes, précisez : \_\_\_\_\_

Nématodes, précisez : \_\_\_\_\_

Mauvaises herbes, précisez : \_\_\_\_\_

Bactéries, précisez : \_\_\_\_\_

Champignons, précisez : \_\_\_\_\_

Virus, précisez : \_\_\_\_\_

Mollusques, précisez : \_\_\_\_\_

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**Prénom et nom de famille :** \_\_\_\_\_ **NIEA :** \_\_\_\_\_

5. Comment le projet proposé traite-t-il les risques identifiés? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Gestion de l'accès et des installations (p. ex. flux des plants, des personnes, des équipements et du matériel); expliquez :

---

Gestion de l'exploitation; expliquez :

---

Assainissement ou désinfection; expliquez :

---

Mise en quarantaine ou isolement du matériel végétal; expliquez :

---

6. Qui a réalisé votre évaluation des risques en matière de biosécurité? (Choisissez une seule réponse)

Je l'ai fait moi-même

Un conseiller en cultures agréé qui l'a également attestée

7. Vous devez effectuer et joindre une évaluation à l'échelle de l'exploitation agricole par rapport aux normes nationales de biosécurité ou une évaluation des risques relatifs à la santé des végétaux ou posés par les ravageurs pour un produit particulier pour soumettre une demande dans cette catégorie. Selon votre évaluation, indiquez les risques relatifs à la santé des végétaux ou posés par les ravageurs que votre projet traitera (précisez les lacunes identifiées dans votre évaluation) :

8. En effectuant l'évaluation, quel niveau de priorité votre conseiller en cultures agréé a-t-il donné au projet proposé? (Choisissez une seule réponse)

Élevé

Moyen

Faible

L'évaluation n'a pas été complétée par un conseiller en cultures agréé

Les mesures n'ont pas été classées par ordre de priorité

**Prénom et nom de famille :** \_\_\_\_\_ **NIEA :** \_\_\_\_\_



9. À quelle fréquence des allées et venues peuvent-elles être observées à cet endroit/dans cet établissement (p. ex. livreurs de végétaux, conseillers en cultures agréés, visiteurs, employés non agricoles)? (Choisissez une seule réponse)

Plus d'une fois par semaine

Une fois par semaine

Une fois par mois

Moins d'une fois par mois

10. Outre le plan d'action fourni avec votre demande et décrivant la prise en charge, par le projet proposé, d'un ou de plusieurs risques particuliers concernant votre ferme, votre exploitation a-t-elle dressé ou mis en œuvre un plan opérationnel de biosécurité décrivant les procédures quotidiennes à suivre pour assurer la biosécurité de façon continue?

Oui (veuillez en fournir une copie avec votre demande)

Non

11. Est-ce que votre plan opérationnel de biosécurité permet de répondre aux besoins de votre ferme en matière de biosécurité? (Choisissez une seule réponse) :

Oui, à court terme (deux ans ou moins)

Oui, à long terme (plus de deux ans)

Non, le plan ne répond pas aux besoins futurs de l'exploitation en matière de biosécurité

Sans objet, je n'ai pas de plan opérationnel de biosécurité ou je n'ai pas fourni mon plan

12. S'agit-il de la première fois que cette pratique sera mise en œuvre à cet emplacement/dans ce lieu? (Choisissez une option qui décrit le mieux le projet proposé) :

Avec le projet proposé, la mesure souhaitée sera mise en place pour la première fois dans cet établissement (p. ex. aucun bâtiment ne possède d'antichambre à cet endroit)

Avec le projet proposé, la mesure souhaitée sera mise en place pour la première fois dans cette installation (p. ex. le bâtiment ne possède pas d'antichambre)

Avec le projet proposé, une mesure actuelle sera étendue (p. ex. : le bâtiment possède une antichambre, mais celle-ci sera améliorée ou une seconde antichambre sera ajoutée au même bâtiment)

**Prénom et nom de famille :** \_\_\_\_\_ **NIEA :** \_\_\_\_\_

## Étape 7 : Demande d'aide financière pour l'innovation

---

Cette section n'est destinée qu'aux auteurs qui soumettent des demandes de projets présentant une innovation importante pour leur secteur ou pour l'Ontario. Une aide financière pour l'innovation est disponible pour des catégories de projet précises qui sont identifiées dans les détails de la catégorie de projet à [ontarioprogramguides.net](http://ontarioprogramguides.net). Cette aide financière pour l'innovation est offerte à un niveau d'aide à frais partagés accru (jusqu'à 50 %) aux projets qui satisfont aux critères d'innovation. Pour de plus amples renseignements, visitez [ontarioprogramguides.net](http://ontarioprogramguides.net).

Pour être pris ou prise en considération à des fins d'aide financière pour l'innovation, confirmez ce qui suit et répondez à toutes les questions suivantes :

Ce projet satisfait aux critères de l'aide financière pour l'innovation qui sont indiqués dans les lignes directrices détaillées de la catégorie de projet à [ontarioprogramguides.net](http://ontarioprogramguides.net).

En quoi votre projet est-il novateur?

Quels sont les bienfaits de votre projet pour le secteur?

Décrivez le niveau de risque associé à votre projet.

En quoi le transfert des connaissances sur cette innovation aidera-t-il le secteur ou la chaîne de valeur?

Comment ce projet stimulerait-il la compétitivité au sein du secteur?

## Déclaration, reconnaissance, consentement et signature

---

Pour pouvoir présenter une demande, vous devez accepter d'être lié ou liée par les conditions de l'aide financière à frais partagés du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) à l'intention des producteurs.

L'auteur de la demande doit être une entité juridique admissible à l'aide financière à frais partagés du Partenariat à l'intention des producteurs. La personne qui signe le formulaire de demande doit être autorisée par l'auteur de la demande à le signer au nom de l'auteur de la demande et à lier ce dernier au contenu du formulaire. Cette personne sera désignée ci-après sous le terme de « vous ».

### Vous devez déclarer ce qui suit dans le formulaire de demande :

- Vous avez lu et compris toutes les exigences de l'aide financière à frais partagés du Partenariat à l'intention des producteurs et vous acceptez d'être lié ou liée par elle. Le présent Guide énonce les conditions de l'aide financière à frais partagés du Partenariat à l'intention des producteurs, et les descriptions des catégories de projets.
- Tous les renseignements fournis dans la présente demande sont, à votre connaissance, vrais et complets.
- Toutes les sources de financement du projet proposé, autres que le financement fourni par le requérant, ont été divulguées dans la présente demande, y compris les sources et les montants provenant du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales, et ces fonds ne dépassent pas et ne dépasseront pas 100 pour cent du total des coûts du projet.
- Le requérant n'a actuellement aucune dette envers l'Ontario, ou vous avez joint à la présente demande une description de ce que l'auteur de la demande doit à l'Ontario.
- Ni vous, ni une âme dirigeante ou un employé de l'auteur de la demande (le cas échéant) n'êtes ou n'avez été titulaires d'une charge publique ou fonctionnaires de la fonction publique fédérale, ou dans le cas contraire, vous êtes en conformité avec la **Loi sur les conflits d'intérêts**, le **Code régissant les conflits d'intérêts des députés**, le **Code de valeurs et d'éthique du secteur public** et la **Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat**, le cas échéant.
- Ni vous, ni une âme dirigeante ou un employé de l'auteur de la demande (le cas échéant) n'êtes députés à la Chambre des communes ou sénateurs, ou dans le cas contraire, vous êtes tout de même autorisés par la **Loi sur le Parlement du Canada** à recevoir de l'aide financière du Canada dans le cadre du Partenariat.

### Vous devez en outre déclarer dans le formulaire de demande que l'auteur de la demande:

- Conservera tous les dossiers relatifs à chaque paiement qui lui a été fait dans le cadre du Partenariat, y compris toutes les factures et preuves de paiement, pendant au moins sept (7) ans à compter de la date de réception du paiement par l'auteur de la demande.
- Consentira à ce que l'Ontario, l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) ou le Canada publie des renseignements sur les activités ou projets financés, y compris le montant de l'aide financière approuvée pour l'auteur de la demande ou qu'il a reçue dans le cadre du Partenariat, la nature et les résultats des activités ou projets financés, ainsi que le nom de l'auteur de la demande.

### Vous devez également reconnaître et accepter ce qui suit:

- Le Partenariat est un programme discrétionnaire sans transfert de droit qui ne garantit aucunement que le requérant recevra de l'aide financière en conséquence de la soumission d'une demande. Les paiements sont assujettis à la réception par l'Ontario de tous les crédits nécessaires de l'Assemblée législative de l'Ontario, à la réception par l'Ontario de toutes les sommes nécessaires du Canada, au respect par le requérant et le projet proposé (et toutes les activités) des critères relatifs à l'admissibilité, ainsi qu'à la conformité de l'auteur de la demande avec toutes les conditions du Partenariat.
- S'il est déterminé que l'auteur de la demande a reçu un paiement qu'il n'était pas en droit de recevoir, en raison d'une erreur administrative ou pour une autre raison, il remboursera ce paiement qu'il n'était pas en droit de recevoir ainsi que toute aide financière excédentaire.
- Tout paiement qui a été fait à l'auteur de la demande pourra être recouvré ou déduit de la dette préexistante qu'il a envers la Couronne du Chef de l'Ontario ou du Canada.
- L'Ontario, l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) ou le Canada, ainsi que leurs ministres, administrateurs, dirigeants, mandataires, employés ou représentants respectifs (le cas échéant) ne seront pas tenus responsables des pertes ou dommages subis, quels qu'ils soient ou quelles qu'en soient les circonstances, notamment les pertes ou dommages découlant de tout avis, de toute opinion, de toute représentation, de toute garantie ou de toute communication d'information dans le cadre du Partenariat.
- Les renseignements fournis au Partenariat, sauf le numéro d'assurance sociale des bénéficiaires d'aide financière qui sont des propriétaires uniques ou des entités non constituées en personne morale, pourraient être divulgués par l'Ontario ou l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) au nom de l'Ontario pour vérifier la conformité avec d'autres initiatives d'aide financière provinciales et fédérales gérées par l'Ontario ou par l'administrateur d'un autre programme au nom de l'Ontario ou par l'Ontario afin de confirmer les renseignements fournis, de vérifier l'admissibilité et de s'assurer qu'il n'y a pas de double financement.
- Les renseignements fournis pour le Partenariat pourraient être divulgués en vertu de la **Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée** (Ontario), de la **Loi sur l'accès à l'information** (Canada) ou de la **Loi sur la protection des renseignements personnels** (Canada).

**Vous devez consentir à ce qui suit au nom de l'auteur de la demande :**

- Consentir à fournir des renseignements exacts, opportuns et complets – y compris des documents justificatifs – à l'Ontario ou à l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) et à aviser immédiatement l'Ontario ou l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) dans l'éventualité où ces renseignements auraient été modifiés.
- Consentir à fournir au Canada, à l'Ontario et à l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant), de même qu'à leurs représentants autorisés, tout renseignement ou l'accès à une personne, à un lieu ou à une chose dans les dix (10) jours ouvrables de toute demande, vérification sur place ou vérification.
- Obtempérer en cas d'inspections sur place ou de vérifications par l'Ontario ou par l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant), après avoir reçu un préavis et pendant les heures de bureau, pour vérifier l'admissibilité et pour évaluer la conformité avec les exigences du Partenariat.
- Obtempérer en cas d'examens par l'Ontario de renseignements relatifs à d'autres initiatives et programmes offerts par ou pour l'Ontario auxquels l'auteur de la demande est inscrit ou à l'égard desquels il a présenté une demande.
- Consentir à l'utilisation du nom et des coordonnées de l'auteur de la demande par l'Ontario, par l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) ou par le Canada pour communiquer avec l'auteur de la demande afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience du Partenariat, ou à toute autre fin similaire.

En cas de conflit entre toute disposition des guides, des lignes directrices et de l'arrêté du ministre, l'arrêté du ministre l'emportera sur les dispositions incompatibles.

À l'exception des erreurs et des omissions.

**AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** L'Ontario peut recueillir le numéro d'assurance sociale (NAS) d'un bénéficiaire d'aide financière du Partenariat si ce dernier est une entreprise individuelle ou une entité non constituée en personne morale, pour remplir ses obligations en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), et aux fins de vérifications et de la collecte de paiements en trop. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte de ces renseignements ou en cas de préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec le préposé aux services administratifs, Direction des programmes pour les collectivités rurales, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario au 1 Stone Rd W, Guelph (Ontario) N1G 4Y2, par téléphone au 519 826-6616.

**EN SIGNANT CI-DESSOUS, JE CONVIENS ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS DE PARTENARIAT, TELLES QU'ELLES SONT DÉFINIES DANS LE GUIDE DU PROGRAMME QUI VA AVEC CE FORMULAIRE, ET ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER POUR LE COMPTE DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE ET À LE LIER AUX CONDITIONS CI-DESSUS.**

---

Nom en lettres moulées

Signature

Date (JJ/MM/AAAA)

Soumettre à :

Par courriel : [cap@ontariosoilcrop.org](mailto:cap@ontariosoilcrop.org)

Par la poste : Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario  
1 Stone Rd West, Guelph, (Ontario) N1G 4Y2